



Projet de Futur Au Présent – International
« Promotion et protection des droits de l'enfant à Ziguinchor »

Termes de référence (TDR)
Évaluation de la phase 2 du projet

Le dossier de réponse doit comprendre :

- **Une offre technique** composée d'une note de compréhension des TDR, d'un exposé de la démarche méthodologique, d'un chronogramme d'exécution de la mission et des références du/des consultant(s)
- **Une offre financière** détaillée.

Les offres doivent être adressées avant **le 15.05.2025 à 18h**, avec pour objet : « Offre évaluation projet FAP ».

Pour toute information complémentaire, envoyez un courriel à marine.fapmail.com

Avril 2025

1/ Présentation générale de Futur Au Présent - International

Futur Au Présent (FAP), association créée en 2012 par des travailleurs sociaux français et sénégalais, mène au Sénégal et en France des programmes sociaux de lutte contre la pauvreté et les inégalités, avec une attention particulière portée à l'éducation et la protection des enfants issus des populations les plus défavorisées.

La pauvreté et les inégalités divisent les sociétés entre des populations qui peuvent exercer leurs droits fondamentaux et d'autres qui en sont privées. Se nourrir, se vêtir, aller à l'école, avoir accès aux soins ou se loger dignement : ces droits fondamentaux demeurent inaccessibles pour beaucoup. FAP, par son action, entend contribuer à réduire cette fracture et favoriser l'égal accès de chacun et chacune à ces droits.

Son action s'articule autour de plusieurs grands principes : un ancrage géographique Nord-Sud, un volet recherche adossé à l'action de terrain, une démarche d'intervention globale, la valorisation de la coopération et l'expertise.

Un ancrage géographique Nord-Sud. FAP co-construit avec ses partenaires et ses bénéficiaires des programmes durables afin de répondre à des problèmes sociaux complexes. Dans ce cadre, FAP s'appuie sur son double ancrage géographique – France et Afrique de l'Ouest - pour transposer sur l'un et l'autre des territoires des dispositifs en les adaptant aux spécificités locales.

Un volet recherche adossé à l'action de terrain. La préparation et la capitalisation de ses programmes sociaux sont assurés par son pôle recherche, en lien avec plusieurs centres universitaires partenaires.

Une démarche d'intervention globale. Partant du principe que les différentes dimensions de la pauvreté sont intrinsèquement liées, FAP intervient simultanément dans différents domaines comme l'éducation, la santé, l'habitat, le développement d'activités génératrices de revenus... L'objectif de cette démarche est d'apporter des solutions globales adaptées et efficaces visant à rompre les mécanismes de reproduction de la pauvreté, et favoriser l'accès aux droits fondamentaux.

La coopération et l'expertise au service des projets. Convaincue que c'est en rassemblant les forces vives et les expertises qu'il sera possible de mettre en œuvre des programmes adaptés et pérennes, FAP développe systématiquement ses programmes sociaux en coopération avec le tissu associatif et les acteurs institutionnels locaux. L'association tient également à ne travailler qu'avec des partenaires reconnus et experts dans leurs domaines et à embaucher au sein de ses programmes des professionnels diplômés dans leurs disciplines.

En tant qu'association franco-sénégalaise, FAP agit au Sénégal depuis sa création en 2012, et en France depuis septembre 2018.

Au Sénégal, FAP met en œuvre différents programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités ayant trait à l'accès à l'éducation, la protection de l'enfance, la santé et l'habitat de familles vulnérables, la prise en charge de personnes âgées isolées, ainsi que l'accompagnement social de personnes détenues en milieu carcéral.

En France, et forte de sa double identité, FAP élabore des programmes visant à répondre à des problématiques appelant des réponses co-construites entre le Nord et le Sud telles que le développement durable et les migrations.

2/ Contexte général justifiant la mise en œuvre du projet à évaluer

La Casamance fait partie des régions les plus paupérisées du Sénégal, le taux de pauvreté atteignant 51,1% à Ziguinchor, avec le constat d'une persistance d'inégalités fortes selon l'indice de Gini (ANSD, 2018-2019). Cette extrême pauvreté touche en premier lieu les enfants qui se retrouvent bien souvent en première ligne face aux situations de danger : violences, déscolarisation, travail précoce.

Généralement originaires des quartiers périphériques, ces enfants vivent ainsi dans des conditions éprouvantes : habitat insalubre, manque d'hygiène, malnutrition. Dans les cas les plus extrêmes, lorsque la pauvreté est telle qu'il n'est pas possible de faire face au quotidien ou lorsque des conflits ou violences éclatent au sein de ces familles, les enfants quittent le domicile et se retrouvent en situation d'errance, exposés à tous types de violence. Plus souvent, les enfants vivent avec leurs familles ou sont confiés à leur famille élargie ou à des proches, mais la pauvreté les éloigne de l'école et les conduit à travailler de façon très précoce. La dernière enquête de l'ANSD (2013) indique qu'à 10 ans, 18% des enfants travaillent au minimum 4h/jour, hors travaux domestiques, et d'après le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, au Sénégal, 32,5% des 10-14 ans ont déjà entamé leur vie professionnelle.

Les filles sont les premières victimes de cette pauvreté endémique. Dès l'enfance, les filles participent aux tâches domestiques tout en contribuant aux revenus de la famille, aux dépens de leur scolarité : c'est donc dès leur plus jeune âge que se prépare leur vie de mère et d'épouse, privées de la capacité à choisir leur avenir. Les filles sont alors plus affectées par le travail des enfants que les garçons : selon l'ANSD (2016), 13,8% des filles de 7 à 15 ans (contre 1,8 % des garçons) travaillent plus de 28h/semaine.

3/ Projet « Promotion et protection des droits de l'enfant à Ziguinchor »

Résumé du projet :

L'enjeu de protection et d'émancipation des enfants les plus vulnérables de Ziguinchor implique d'agir sur différents facteurs à la fois, afin de rompre les mécanismes habituels de reproduction de la pauvreté et des inégalités. En concertation et partenariat avec des acteurs associatifs et institutionnels locaux, le projet entend ainsi protéger les enfants des violences et sensibiliser leurs entourages, les scolariser et les soutenir dans leur parcours scolaire, les éduquer à leurs droits, contribuer à leur développement personnel, permettre à certains de se reconstruire, d'être en bonne santé, ou encore de vivre dans un logement sain. Pour ce faire, la stratégie de mise en œuvre du projet consiste à déployer plusieurs dispositifs coordonnés et complémentaires, à l'attention d'une part des enfants garçons et filles vulnérables de Ziguinchor via un accompagnement du Service social municipal, et d'autre part, à l'attention des filles en situation de travail précoce via la Maison de l'Éducation et le dispositif Hors-les-murs, en vue de contribuer, à terme, à l'éradication de ce phénomène.

Durée du projet	3 ans
Budget total	747 850 €EUR
Financement AFD	300 000 EUR
Lieux	Ziguinchor/Sénégal
Objectifs de l'action	<p>Objectif global : Garantir la protection des enfants en situation de danger et d'extrême vulnérabilité de Ziguinchor, en instaurant les conditions d'encadrement, d'accueil et de suivi adéquates, afin d'assurer leur insertion sociale et partant, leur réussite scolaire et professionnelle</p> <p>Objectif(s) spécifique(s) : 1/ Assurer la protection des enfants les plus vulnérables de Ziguinchor en leur garantissant les conditions de vie nécessaires à leur bon développement 2/ Instaurer les conditions d'apprentissage adéquates pour assurer la réussite scolaire et professionnelle des enfants les plus vulnérables de Ziguinchor, et notamment des enfants non scolarisés et en situation de travail précoce 3/ Renforcer</p>

	l'écosystème familial, communautaire, associatif et public des enfants bénéficiaires afin de créer un environnement favorable permettant d'assurer leur autonomisation à moyen et long terme
Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> - 550 enfants vulnérables identifiés et référés par le Service social municipal - 160 filles bénéficiaires de la Maison de l'Éducation (120 année 1 + 20 en années 2 et 3) - 200 filles bénéficiaires du dispositif Hors-les-murs - Entre 100 et 300 enfants et adolescents accueillis les soirs à la Maison de l'Éducation - 500 adultes bénéficiant d'une aide à la parentalité - 5 000 habitants de Ziguinchor, sensibilisés notamment aux droits de l'enfant - 255 élèves enseignants formés et sensibilisés à l'identification des situations de vulnérabilité
Bénéficiaires indirects	<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 enfants issus des fratries des enfants pris en charge dans le cadre des dispositifs du projet - 600 adultes issus des familles bénéficiaires du projet
Résultats attendus	<p>Résultat 1.1 : Les enfants (garçons et filles) identifiés comme vulnérables, via les différents dispositifs d'identification mis en place, bénéficient d'un accompagnement social et voient leurs conditions d'existence et de développement améliorées</p> <p>Résultat 1.2 : Le Service social municipal de Ziguinchor monte en compétences et devient de plus en plus autonome</p> <p>Résultat 2.1 : Les enfants identifiés comme vulnérables via les différents dispositifs d'identification sont scolarisés ou placés en formation professionnelle</p> <p>Résultat 2.2 : Les filles bénéficiaires des dispositifs Maison de l'Éducation et Hors-les-murs ne sont plus exposées au travail précoce, et poursuivent leur scolarité après les 3 ans du projet</p> <p>Résultat 3.1 : Les communautés de vie et familles des enfants bénéficiaires sont sensibilisées aux droits des enfants, et changent leurs comportements</p> <p>Résultat 3.2 : Les partenaires locaux sont renforcés dans leur structuration et capacité à agir</p> <p>Résultat 3.3 : Des actions de capitalisation, de recherche et des expérimentations sont mises en œuvre en vue d'adapter les activités d'accompagnement envisagées par le projet, et diffuser les bonnes pratiques auprès des pouvoirs publics et des organisations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance</p>
Activités principales	<p>A1.1.1 Formations d'élèves enseignants à l'identification de situations d'extrême vulnérabilité d'enfants scolarisés en école publique / A1.1.2 Collaboration avec le service de l'État Développement communautaire et équité sociale pour contribuer à l'identification et l'orientation des enfants et familles les plus vulnérables / A1.1.3 Suivi psychosocial des enfants identifiés via les dispositifs du projet et bénéficiaires d'un accompagnement / A1.1.4 Interventions spécifiques pour l'amélioration de la santé et des conditions d'habitat des enfants et familles les plus vulnérables bénéficiaires du projet</p> <p>A2.1.1 Orienter, par le Service social municipal, les enfants identifiés comme vulnérables dans leur parcours scolaire ou de formation professionnelle / A2.1.2 Inscrire les filles en situation de travail précoce à l'école publique et assurer les conditions de leur scolarisation</p> <p>A2.2.1 Garantir aux filles bénéficiaires un accompagnement de qualité à la Maison de l'Éducation, sur les temps extra-scolaires, autour d'activités de soutien scolaire et socio-éducatives / A2.2.2 Créer et mettre en place un accompagnement dit Hors-les-murs, proposant aux filles ne pouvant être prises en charge dans le cadre du dispositif MDE, des activités de soutien scolaire et socio-éducatives assurées par des étudiants supervisés et formés aux pédagogies et méthodologies d'intervention de FAP</p>

	<p>A3.1.1 Assurer une aide à la parentalité à l'attention des parents des enfants bénéficiaires / A3.1.2 Ouvrir la MDE et proposer des activités les soirs de semaine pour les enfants et adolescents du quartier / A3.1.3 Organiser des activités culturelles/sportives ouvertes aux enfants de familles plus aisées, selon une formule payante, en vue de contribuer à la mixité sociale et au renforcement des solidarités locales de quartier / A3.1.4 Sensibiliser, via différents outils de la communication sociale, l'ensemble des communautés de vie des enfants et familles bénéficiaires (non-discrimination, pratiques culturelles néfastes...)</p> <p>A3.2.1 Poursuivre l'appui et le renforcement du partenaire CASEPE / A3.2.2 Accompagner la création d'une association d'étudiants mobilisés pour la prévention du travail précoce des filles</p> <p>A3.3.1 Mettre en place une expérimentation d'un système de santé solidaire adapté s'appuyant sur les résultats des travaux de recherche menés lors de la phase 1 du projet</p> <p>A3.3.2 Mener une étude sur les conditions de mise en œuvre et de réussite d'activités génératrices de revenus pour les mères des enfants bénéficiaires des dispositifs MDE et Hors-les-murs / A3.3.3 Réalisation d'un rapport de capitalisation du projet centré en particulier sur les dispositifs Maison de l'Éducation et Hors-les-murs</p>
--	--

4/ Objectifs, méthodologie, calendrier de l'évaluation

4.1. Les objectifs de l'évaluation

Cette évaluation finale est contractuelle et a été prévue dès la conception du projet. Elle doit permettre aux différentes parties prenantes et aux partenaires techniques et financiers de disposer d'un avis externe sur la mise en œuvre du projet, ses réussites et ses faiblesses, ainsi que les pistes d'amélioration et d'approfondissement en vue de la réalisation d'une troisième phase de projet de 3 ans.

S'agissant d'une phase de projet, ce temps d'évaluation ne vise pas à traiter l'ensemble des objectifs, résultats et activités programmés, mais à se focaliser sur certains aspects et/ou processus engagés lors de cette phase.

Trois questions évaluatives ont été retenues dans le cadre de cette évaluation externe :

Question évaluative 1 - L'impact du soutien à la scolarité, et les effets des activités socio éducatives sur le développement personnel des filles accompagnées par la Maison de l'Éducation

Il s'agira d'apprécier notamment les éléments suivants :

- Évaluer les incidences de la période des mouvements politiques sur les parcours scolaires et la capacité du projet à adapter son intervention
- Analyser les résultats de l'aide à la scolarité sur la progression et le niveau scolaires des filles accompagnées par la MDE
- Identifier et analyser les principaux acquis des filles bénéficiaires pouvant contribuer à leur développement personnel
- Analyser les complémentarités école-MDE en termes d'apports et de renforcement des capacités des filles bénéficiaires

Question évaluative 2 - Les premiers éléments d'évaluation du dispositif hors les murs

Il s'agira d'apprécier notamment les éléments suivants :

- Évaluer la pertinence du processus global de la création et de la mise en œuvre du dispositif hors les murs
- Analyser les points forts et les difficultés rencontrés par le dispositif hors les murs
- Faire des recommandations visant une poursuite du dispositif hors les murs

Question évaluative 3 – Les changements de comportements des parents des enfants accompagnés

Il s'agira d'apprécier notamment les éléments suivants :

- Evaluer la pertinence et l'efficacité des activités d'aide à la parentalité
- Analyser les effets des éventuels changement de comportements des parents

La mission d'évaluation externe, à travers les outils méthodologiques proposés par l'équipe d'évaluation, doit permettre d'apporter des éléments de réponse et d'analyse à ces 3 questions évaluatives.

4.2 Méthodologie proposée pour l'évaluation

L'évaluation s'appuiera sur une revue documentaire (documents de projet), les informations issues du dispositif de suivi, ainsi que sur des entretiens avec l'équipe projet et les bénéficiaires.

Il est proposé que la mission d'évaluation se déroule en trois phases :

Phase 1 - Cadrage méthodologique à partir de la lecture de la documentation relative au projet : À partir de la consultation de la documentation disponible sur le projet et son contexte, ainsi que d'une première série d'entretiens avec les porteurs du projet, l'équipe d'évaluation approfondira sa compréhension du projet et procédera à un cadrage méthodologique. La note de cadrage méthodologique devra être présentée à Futur Au Présent pour validation.

Phase 2 - Enquêtes de terrain : La mission procédera ensuite au recueil des données sur le terrain en rencontrant les différents acteurs et parties prenantes du projet.

Phase 3 – Restitution : L'équipe d'évaluation fera une première restitution rapide immédiatement après ses investigations sur le terrain puis remettra un rapport provisoire. Le rapport définitif sera ensuite produit en tenant compte des éventuelles remarques faites dans le cadre de la première restitution.

4.3. Budget

Le budget disponible pour cette prestation s'élève à 15 000 euros, tous frais compris.

4.4. Calendrier suggéré pour l'évaluation

Le calendrier souhaité est le suivant :

- Date de fin de soumission de la proposition : 15 mai 2025
- Choix de l'équipe d'évaluation et signature du contrat : 20 juin 2025
- Préparation de la mission : fin juin 2025
- Mission sur le terrain : Juillet 2025
- Restitution provisoire et rapport provisoire : 15 Août 2025
- Envoi des observations de FAP : Septembre 2025
- Finalisation et validation du rapport final : octobre 2025

4.5. Modalités pratiques, rendus, contacts, procédure pour candidater

Profil des candidats

Une équipe de consultant(s) ayant :

- Des compétences en suivi-évaluation de programmes de développement local dans un contexte de solidarité internationale
- Des connaissances et expériences sur les thématiques de la protection de l'enfance
- Des savoir-faire avérés en termes d'animation et de conduite d'entretiens et focus group
- Des expériences d'analyse des partenariats multi-acteurs
- Une bonne capacité de synthèse et aisance rédactionnelle en langue française

Articulation Consultant / Responsables du projet

La direction exécutive de FAP et le chargé de projet seront les principaux interlocuteurs de l'équipe de consultants durant toute la durée de l'évaluation (mise à disposition des ressources, validation de la note méthodologique, calendrier, etc.).

Rendus attendus

- Au début de la mission : une note méthodologique (8 p. maximum) comprenant une note de cadrage (4 p.) et répondant aux attentes exprimées dans ces TDR.
- Un rapport d'évaluation en version informatique et papier : une 1^{ère} version provisoire à soumettre à Futur Au Présent après la mission de terrain, et une version finale en fin de processus qui intégrera les remarques des parties prenantes.
- À la fin de la mission : une synthèse (5 à 8 pages maximum) et une réunion de restitution

5/ Procédure pour déposer une offre, modalités d'évaluation

Les offres doivent être envoyées **avant le 15 mai 2025** aux adresses mail suivantes : bsamba.fap@gmail.com et marine.fap@gmail.com, avec pour objet : « Offre évaluation projet FAP ».

Elles devront comprendre :

- Une offre technique comprenant :
 - Une note de compréhension des TDR
 - Une présentation de l'équipe de consultants soulignant son expertise et son adéquation avec la prestation
 - Une note présentant les différentes étapes de la démarche d'évaluation avec, pour chaque étape, les livrables envisagés (type, contenu).
- Une offre financière détaillée libellée en euros faisant apparaître l'ensemble des rubriques, coûts unitaires, nombre d'unités...

Les offres seront évaluées techniquement selon la grille suivante :

Points de l'offre technique	Pondération maximale
Note de compréhension des TDR	10
Adéquation équipe de consultants avec la prestation	15
Présentation des étapes de la démarche d'évaluation et des livrables envisagés	20
Points de l'offre financière	55

Si les offres reçues rentrent toutes dans l'enveloppe disponible, la meilleure proposition technique sera retenue.
